

Date de dépôt : 26 août 2020

Réponse du Conseil d'Etat **à la question écrite urgente de M. Christo Ivanov : Quelles solutions pour le pôle football ?**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 26 juin 2020, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Lors de la votation populaire du 24 novembre 2019, le déclassement du Pré-du-Stand, voté par le Grand Conseil, a été refusé. Pour rappel, l'objectif principal de ce déclassement visait à la réalisation d'un pôle football cantonal avec cinq terrains et tous les locaux nécessaires à son fonctionnement. Ce pôle football était dédié principalement à la formation de la relève du football genevois, ainsi qu'aux entraînements du Servette FC.

L'implantation du pôle football à Pré-du-Stand devait permettre de libérer les terrains du Servette FC situés à Balexert pour la réalisation du cycle d'orientation du Renard en remplacement de l'actuel cycle d'orientation situé dans la presqu'île d'Aire et considéré comme vétuste et dont l'emplacement n'est pas jugé adéquat par rapport au bassin de provenance des élèves.

Conformément à la loi cantonale sur le sport du 14 mars 2014, l'Etat et les communes doivent soutenir le développement de centres nationaux et régionaux dans la formation sportive à Genève afin de promouvoir la relève. En particulier, le canton, la Ville de Genève et l'Association des communes genevoises soutiennent le projet Genève Education Football, projet de formation de la relève du football à Genève, développé par les clubs du Servette FC, du FC Etoile-Carouge, du FC Meyrin et de l'association cantonale genevoise de football.

Or, force est de constater que depuis le refus du déclassement du 24 novembre 2019, le projet semble s'être enlisé au Conseil d'Etat. Cependant, la nécessité de disposer d'une telle implantation sportive reste

d'une brûlante actualité et mérite de faire partie des dossiers prioritaires que le Conseil d'Etat doit mener durant cette législature. La situation sanitaire liée au COVID-19 n'a fait qu'accentuer l'extrême urgence de soutenir le sport, et notamment le football dans le cas particulier, par des actions concrètes et non de vaines promesses sans lendemain.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) *Quelle solution de localisation propose le Conseil d'Etat pour le pôle football ?***
- 2) *Quand le pôle football sera-t-il livré ?***
- 3) *L'Etat compte-t-il mettre à disposition des terrains qui lui appartiennent ou doit-il acquérir les terrains nécessaires pour installer cet équipement ?***
- 4) *Un inventaire de ces terrains existe-t-il et si oui quel est-il ?***
- 5) *Le canton va-t-il financer la construction de cet équipement ou trouver des partenariats avec des entités privées ?***
- 6) *Comment le canton compte-t-il assurer les frais de fonctionnement du pôle football ?***
- 7) *Si les travaux du CO doivent débiter à Balexert avant d'avoir trouvé une localisation pour le pôle football, quelles solutions le Conseil d'Etat propose-t-il pour son relogement ?***

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

- 1) *Quelle solution de localisation propose le Conseil d'Etat pour le pôle football ?***

Suite au refus en votation populaire du projet du Pré-du-Stand le 24 novembre 2019, le Conseil d'Etat a rapidement initié des démarches pour trouver une alternative permettant d'accueillir le nouveau pôle football. Cinq sites ont été retenus et font l'objet d'une analyse qui s'appuie sur de nombreux critères afin de déterminer la meilleure localisation, tant sur le plan sportif que du point de vue de l'aménagement du territoire.

Parallèlement à cette recherche d'un site définitif pour le nouveau pôle football, le Conseil d'Etat met tout en œuvre pour trouver une solution de relogement provisoire de l'académie du Servette FC. En effet, le site de Balexert occupé actuellement par l'académie devra être libéré pour le démarrage des travaux, en juin 2021, du nouveau cycle d'orientation du

Renard. Pour ce relogement provisoire, une solution semble se dégager sur le site des Evaux. Le 19 juin 2020, le conseil de fondation de la Fondation des Evaux a préavisé favorablement le projet d'accueil de l'académie du Servette FC.

Le Conseil d'Etat souhaite qu'un accord soit rapidement établi avec la Fondation des Evaux et le Servette FC afin de mettre en œuvre le plan de relogement de l'académie. Ce projet consiste en la transformation de quatre terrains de football, ainsi qu'en la réalisation d'un bâtiment provisoire en bois pour les vestiaires et les surfaces administratives. Tout est mis en œuvre afin de concilier les besoins de l'académie du Servette FC et les contraintes du site des Evaux.

2) Quand le pôle football sera-t-il livré ?

L'horizon de réalisation du nouveau pôle football est fixé à 2030. Ce calendrier prend en compte l'ensemble des étapes du projet, soit l'étude des sites, le choix du site définitif, une modification de zone éventuelle, le crédit d'études, le concours, le projet d'investissements et la construction du complexe.

3) L'Etat compte-t-il mettre à disposition des terrains qui lui appartiennent ou doit-il acquérir les terrains nécessaires pour installer cet équipement ?

Pour le site définitif et selon le choix retenu, une acquisition de terrains par l'Etat pourrait être envisagée.

Pour le projet des Evaux, l'Etat est propriétaire foncier du site. Le terrain est mis à disposition de la Fondation des Evaux sous la forme d'un droit de superficie. Il ne sera donc pas nécessaire d'acquérir des terrains pour ce projet de relogement provisoire.

4) Un inventaire de ces terrains existe-t-il et si oui quel est-il ?

Les sites potentiels destinés à l'accueil du programme du nouveau pôle football, soit Crotte-au-Loup, les Evaux, Genthod, Belle-Ideé et Pré-du-Stand (option sans bureaux), sont issus d'une recherche effectuée sur l'ensemble du territoire genevois.

5) *Le canton va-t-il financer la construction de cet équipement ou trouver des partenariats avec des entités privées ?*

Le canton financera entièrement ces infrastructures d'importance cantonale et régionale conformément à la loi sur le sport, du 14 mars 2014 (LSport; rs/GE C 1 50), et à la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de sport (3^e train), du 31 août 2017 (LRT-3; rs/GE A 2 07).

6) *Comment le canton compte-t-il assurer les frais de fonctionnement du pôle football ?*

Il est prévu que le canton participe aux frais de fonctionnement. Le montant de la subvention reste à définir en fonction du redimensionnement du projet et des frais de fonctionnement y relatifs.

7) *Si les travaux du CO doivent débiter à Balexert avant d'avoir trouvé une localisation pour le pôle football, quelles solutions le Conseil d'Etat propose-t-il pour son relogement ?*

Seul le site des Evaux permet le relogement provisoire de l'académie du Servette FC. D'autres sites ont été examinés, mais ils ne présentent pas les conditions et la disponibilité suffisantes pour satisfaire à la fois les besoins des clubs communaux et ceux de l'académie du Servette FC.

Le site des Evaux est, par conséquent, le seul site adapté qui permet d'ouvrir concrètement la perspective d'une mise à disposition en été 2021.

Bien que cet objectif soit ambitieux, compte tenu des démarches et des procédures à mener, le Conseil d'Etat mettra tout en œuvre, avec le soutien des acteurs concernés, pour que le site soit opérationnel à cette échéance.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS